

Mémoire présenté par le Mouvement des Janette

dans le cadre de la consultation générale
et des audiences publiques
tenues par la
Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec
sur le projet de loi n° 60

*Charte affirmant les valeurs de laïcité
et de neutralité religieuse de l'État
ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes
et encadrant les demandes d'accommodement.*

18 décembre 2013

Présentation des intervenantes

Le Mouvement des Janette entend promouvoir le principe de l'égalité des femmes et des hommes et la séparation de l'État et des religions. Les Janette considèrent que la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des conditions de base pour un vivre ensemble qui respecte la diversité et la pluralité du Québec.

Le Mouvement des Janette est issu de l'appui donné à la Lettre aux femmes du Québec publiée par madame Janette Bertrand le 15 octobre 2013 dans les médias du Québec. Cette lettre¹ a été aussi signée par 20 femmes de différents milieux, de différentes origines et de différentes cultures. Plus de 17 400 personnes ont à ce jour signifié leur appui à ce geste sur le site <http://www.facebook.com/lesjanette> et près de 15 400 se sont inscrites sur le site <http://lesjanette.org>

Après la publication de la lettre de Janette Bertrand, près de 20 000 personnes ont participé, le 26 octobre dernier à Montréal, à la Marche de la laïcité et des Janette organisée conjointement avec le Rassemblement pour la laïcité. On retrouve, à ce jour, plus de 60 000 signataires de la pétition en faveur de la laïcité sur www.laicitequebec.org

Ce mémoire est déposé par Janette Bertrand, initiatrice du Mouvement des Janette.

Les Janette ont accueilli favorablement le dépôt, à l'Assemblée nationale par le ministre Bernard Drainville, du Projet de loi no 60 sur la *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*. Les Janette se réjouissent de la tenue de la présente commission parlementaire. Cet exercice démocratique permettra de mieux comprendre les enjeux entourant la laïcité et de dégager le plus large consensus possible sur la question.

Dans ce mémoire, le Mouvement des Janette présente les raisons qui les incitent **à demander instamment à l'Assemblée nationale d'adopter dans les meilleurs délais une loi qui établit clairement la séparation de l'État et des religions. Les Janette veulent que le Québec devienne un état laïc pour s'assurer que les droits des femmes de tous les âges, de toutes les origines et de toutes les croyances ne reculent pas.**

¹ Voir à l'Annexe 1 le texte de la lettre et la liste des 20 cosignataires.

Exposé

Les droits des femmes avancent par l'adoption de lois et non par les religions.

Aucune religion ne fait avancer l'égalité entre les femmes et les hommes. Les lois le font : droit de vote, droit à l'éducation, l'égalité durant le mariage pour les femmes dans le Code civil, droit d'accès à la contraception, équité salariale... Ce sont donc les représentants élus par la population qui font avancer les droits des femmes et les porte-parole des religions qui les font reculer en reléguant les femmes uniquement à leur rôle de procréatrice.

Les femmes se rappelleront 1940. Un petit groupe de femmes de l'élite, dirigé par Madame Thérèse Casgrain se battait pour obtenir enfin le droit de vote. Presque toute la population francophone s'y opposait. On peut comprendre que les hommes ne voulaient pas partager un pouvoir acquis depuis des siècles. Mais les femmes? Persuadées par leurs pères et leurs maris qu'elles ne comprenaient rien à la politique, qu'elles n'avaient de compétence qu'à l'intérieur du foyer, elles avaient peur de ne pas être à la hauteur. De plus, le clergé n'hésitait pas à se prévaloir de Rome pour menacer les femmes qui auraient l'audace de vouloir cette égalité avec les hommes. Henri Bourassa, fondateur du journal *Le Devoir*, écrivait alors que *les Canadiennes françaises risquent de devenir des femmes publiques, voire des femmes-hommes, des hybrides qui détruiront la femme-mère, la femme-femme*. Le cardinal Villeneuve vilipendait les femmes. Les curés des paroisses ne se privaient pas non plus. Il a fallu que le gouvernement légifère contre tous ces opposants religieux et autres pour que les femmes soient reconnues capables de voter autant que les hommes. On était en 1940, il n'y a pas si longtemps et Janette Bertrand avait 15 ans!

Le discours catholique continue d'assigner les femmes à un rôle de second plan en refusant aux femmes l'accès à la prêtrise et bien entendu l'accès aux hauts lieux du pouvoir catholique. Cela reste une affaire entre hommes. De plus, l'Église catholique continue de refuser aux femmes le contrôle de leur fécondité, le droit à l'avortement (même en cas de viol) et condamne le choix de l'orientation sexuelle.

Les autres religions vont plus loin encore. La femme est au service de l'homme, sa propriété. Pensons aux 130 millions de femmes dans le monde qui sont excisées, donc privées de plaisir sexuel, à celles qui sont battues, lapidées, répudiées, brûlées à l'acide par leurs maris, leurs pères ou leurs frères parce qu'elles auraient été déclarées par eux insoumises. Faut-il rappeler ici l'affaire Chafia?

Les textes fondateurs des trois grandes religions (Bible, Coran, Torah) ont été rédigés il y a des siècles dans des sociétés patriarcales, basées sur la supériorité de l'homme sur la femme. Ces textes sont rétrogrades et fondamentalement sexistes. Comme le dit le Conseil du statut de la femme (CSF) dans son avis sur la laïcité² : *Les trois grandes religions monothéistes ont toujours été et continuent d'être discriminatoires à l'égard des femmes. (...) à mesure que l'État s'est dissocié de la religion, les femmes ont progressé sur le chemin de l'égalité. Au Québec, la présence de l'Église catholique au cœur de la société a longtemps nui à la marche des femmes vers l'égalité.* (CSF, p.17)

Une loi affirmant la laïcité, la séparation de l'État et des religions est nécessaire pour protéger l'égalité des femmes et des hommes et assurer la protection des enfants.

Au Québec, la laïcité s'est depuis quelques années installée dans nos écoles et dans nos institutions publiques. Nos religieux catholiques se sont modernisés sans qu'on ne leur demande. Ils ont enlevé d'eux-mêmes les signes ostentatoires de leur foi pour être plus près des gens. Or depuis quelques années, certains autres religieux veulent nous faire revenir en arrière et remettre les hommes au-dessus des femmes, en voilant leurs corps vus comme objets de concupiscence. On retourne encore à Ève qui a fait tomber Adam. Qui veut dans nos institutions et nos écoles, d'une religion faite par les hommes, contre les femmes, d'une religion qui proclame que le père a un droit de propriété absolu transmissible à l'époux choisi par le père avec ou sans le consentement des principaux intéressés. Une fille sous tutelle religieuse de la naissance à la mort ne peut aspirer à l'autonomie. Si son mari décède avant elle, elle est prise en charge par ses fils, sinon par ses frères. Ça s'appelle de la domination d'un sexe par l'autre. Que penser d'un père qui tue ses filles parce qu'elles s'émancipent? Ce serait vraiment dommage de revenir en arrière. Nous ne voulons pas d'un tel recul pour nos filles et nos petites filles.

L'égalité entre les femmes et les hommes est actuellement menacée. Le Conseil du statut de la femme l'affirmait déjà en 2011: *L'égalité entre les sexes est le droit qui était le plus susceptible d'être compromis lorsque des demandes d'accommodement au nom de la liberté de religion sont formulées, en raison du statut subordonné qui est réservé aux femmes dans les religions.* (CSF, p.9)

La religion doit demeurer une affaire personnelle. Aucune religion ne doit imposer ses croyances à l'ensemble de la société. L'État doit être neutre du point de vue religieux. Ainsi le crucifix de l'Assemblée nationale doit rejoindre les objets patrimoniaux. Seule une loi ferme sur la laïcité pourra nous permettre de garder nos acquis, d'éviter les accommodements à la pièce et surtout nous permettre à nous les femmes d'avancer.

² CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME (2011) *Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes*, Avis, 161 pages. <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-29-1409.pdf> (consulté le 10 décembre 2013).

Nous sommes un peuple accueillant, profondément pacifique. Nous aimons les gens venus d'ailleurs. Pour avoir la paix ou pour être gentils nous accommodons individuellement les nouveaux arrivants. Mais nous ne sommes pas idiots quand même. Nous voulons bien ouvrir nos cœurs et nos portes aux nouveaux résidents, mais nous demandons en retour qu'ils respectent nos modes de vie et nos lois. Nous ne nous ferons pas respecter par des accommodements, des gentillesse, mais par des lois avec des balises claires. Quel soulagement, pour une éducatrice, une enseignante ou une infirmière, que de pouvoir se référer à la Loi en réponse à une demande d'accommodement déraisonnable.

Conclusion

Le Mouvement des Janette appuie le projet de loi n° 60, *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement.*

Comme plusieurs éléments de ce Projet de loi font largement consensus, ils devraient dès maintenant être adoptés par l'Assemblée nationale. Les Janette veulent que dans le cadre d'un gouvernement minoritaire, tous les partis politiques travaillent ensemble à l'égalité des femmes et des hommes, au-delà de leur appartenance partisane. Les Janette ne sont ni juristes, ni politiciennes pour commenter ou proposer des articles de loi.

Mais elles demandent d'adopter de façon impérative tous les articles de la loi couvrant la fonction publique et toutes les personnes qui œuvrent auprès des enfants et des jeunes du primaire et du secondaire.

Elles demandent aussi que tous les organismes et institutions financés par l'État, aient l'obligation de faire respecter la neutralité religieuse des services offerts et l'égalité entre les femmes et les hommes.

La loi sur la laïcité est une main tendue à toutes celles qui ont choisi le Québec pour fuir l'intégrisme; une main tendue à celles et ceux qui désirent construire avec nous un Québec, où les lois qui protègent les droits des femmes et des enfants ne sont pas les lois des religions.

Grâce aux lois adoptées, il y a maintenant au Québec des femmes médecins, ingénieures, avocates, juges, entrepreneures, chefs d'entreprises, professeures d'université et plus encore... plusieurs sont députées et même une femme est première ministre! Nous voulons que toutes les femmes qu'importe leur origine sociale, culturelle ou religieuse profitent de ces acquis afin de contribuer sur un pied d'égalité avec les hommes à l'avancement de la société québécoise.

Le Mouvement des Janette
Décembre 2013

Annexe 1

LETTRE DE JANETTE BERTRAND

Née à Montréal, mère de trois enfants, grand-mère de huit petits-enfants, arrière-grand-mère de trois petites filles et auteure dramatique.

15 octobre 2013

Aux femmes du Québec,

Toute ma vie, je me suis battue pour l'égalité entre les hommes et les femmes et j'ai toujours pensé que si nous voulions garder cette égalité, il fallait être vigilantes. En ce moment, le principe de l'égalité entre les sexes me semble compromis au nom de la liberté de religions.

J'aimerais vous rappeler que les hommes ont de tout temps, et encore de nos jours, utilisé la religion dans le but de dominer les femmes, de les mettre à leur place, c'est-à-dire en dessous d'eux.

Devant la perspective d'un retour en arrière, je sens le besoin de prendre la parole. Je suis donc d'accord qu'il y ait une charte des valeurs québécoises - souvent appelée à juste titre la charte de la laïcité - et que le gouvernement légifère.

À ce propos, nous n'aurions jamais eu le droit de vote, nous serions encore sous la domination des hommes et du clergé si le gouvernement de l'époque n'avait pas légiféré. En ce temps-là, je me souviens, beaucoup d'hommes et même des femmes ne voulaient pas de cette loi. Et pourtant, sans ce droit de vote, où serions-nous aujourd'hui?

Ont cosigné la lettre : Abla Farhoud, féministe depuis son premier retour au Liban en 1965, mère de deux enfants et écrivaine; Brigitte Poupart, née à Montréal, mère de deux filles, actrice, metteur en scène et réalisatrice; Chantal Renaud, scénariste, belle-grand-mère de neuf enfants; Denise Filiatrault, née à Montréal, mère de deux filles, grand-mère d'un garçon, actrice, metteuse en scène et réalisatrice; Denise Robert, mère d'une fille, productrice; Djemila Benhabib, née en Ukraine de père algérien et de mère chypriote-Grecque, mère de Frida-Paloma, écrivaine; Édith Cochrane, née à Amos en Abitibi, mère de deux enfants, comédienne; Isabelle Le Pain, née à St-Jean-sur-Richelieu, enseignante en travail social et auteure; Joëlle Morin, née à Montréal, actrice et activiste; Julie Snyder, née à Greenfield Park, mère de deux enfants animatrice; Louise Mailloux, née à Cabano, professeure de philosophie; Marie-Anne Alepin, née à Verdun, d'origine syrienne, mère de deux enfants, comédienne et productrice; Michelle Blanc, née à Québec, grand-mère, consultante conférencière et auteure; Naïma Lamghoupi, née à Rabbat, mère de deux filles; Rakia Fourati, née en Tunisie installée au Québec, mère deux garçons, membre de la ligue pour la défense de la laïcité et des libertés en Tunisie; Rivkah Katz, née à Montréal dans une famille hassidique, étudiante; Stéphanie Crête-Blais, née à Québec, comédienne; Valérie Vennes, née à Québec, mère d'un enfant, travailleuse sociale; Evelyne Rompré, née à Québec, mère d'un enfant, comédienne.